

**Sous-Cluster Protection de L'Enfance
République Centrafricaine en collaboration
avec le Cluster Education**

**Lignes directrices pour les Espaces Amis des
Enfants et Espaces Temporaires
d'Apprentissage et de Protection des Enfants**



Table des Matières

1. Introduction.....	3
2. Objectifs des EAE et ETAPES.....	4
3. Consideration avant d'ouvrir un EAE ou une ETAPE	5
4. Politiques pour la protection de l'enfant	6
5. Ressources humaines.....	7
6. Eau, hygiène et assainissement	10
7. Administration.....	11
8. Programme.....	12
9. Enfants vulnérables et/ou à risque	16
10. Assistance psychosociale.....	19
11. Enfants avec besoins spéciaux	22
12. Participation	23
13. Evaluation.....	25
14. Transition et durabilité	27

1. Introduction

Dans la situation actuelle observée à Bangui et sur une grande partie du territoire, la vie de nombreux enfants s'est retrouvée bouleversée. De nombreux enfants ont été témoins d'actes de violence terrifiants, se retrouvent déplacés, quelquefois séparés des membres de leurs familles, et n'ont plus accès à l'éducation. La protection de ces enfants est l'une des grandes priorités du Sous-Cluster Protection de l'Enfance et du Cluster Education, aussi bien que des sections Education et Protection de l'Enfant de l'UNICEF en République Centrafricaine (RCA).

Les Espaces Amis des Enfants (EAE) sont établis dans les contextes d'urgence comme première réponse aux besoins des enfants. Ils offrent un environnement sécurisé et protecteur, un appui psychosocial, ils permettent de mobiliser les communautés autour de la protection des enfants, surtout les plus vulnérables. Ils donnent aux enfants l'opportunité d'être impliqués dans des activités diverses permettant la stimulation physique, intellectuelle et créative et de recevoir un support adapté à leur besoins.

Dans les situations d'urgence, lorsque l'éducation des enfants est interrompue, il est aussi essentiel de promouvoir des activités d'apprentissage qui puissent rapprocher les enfants des activités éducatives, selon leur âge. Les Espaces Temporaires d'Apprentissage et de Protection de l'Enfance (ETAPEs) sont adaptés à la situation d'urgence, et grâce à l'implication de ressources humaines locales, elles peuvent aussi continuer à fonctionner dans les communautés une fois que le retour des enfants et de leur famille dans les communautés commence.

Il est important, dans le contexte spécifique de la RCA, que les activités de protection soient intégrées dans les ETAPEs, et que des activités éducatives soient intégrées dans les EAEs. Le développement de lignes directrices est une initiative du Sous-Cluster Protection de l'Enfance en étroite coordination avec le Cluster Education, qui a pour but de promouvoir une meilleure intégration de la protection et de l'éducation au sein des EAEs et ETAPEs, mais aussi d'établir des liens effectifs entre les deux secteurs qui permettra une meilleure utilisation des expertises de chaque secteur, dans l'intérêt des bénéficiaires.

Les lignes directrices peuvent être utilisées pour :

1. Guider la planification et implémentation d'un EAE ou ETAPE
2. Clarifier les différences entre les EAE et les ETAPEs aussi bien que les points d'intégration et de référencement.

Finalement, ce document a été conçu pour être un appui et fournir des lignes directrices seulement, le contenu doit être mis en place de façon flexible et adapté au contexte spécifique qu'il s'agisse d'un site de déplacés, d'un village ou d'un quartier résidentiel. Aussi, il est impératif d'établir et de maintenir une étroite coordination entre les EAE et les ETAPEs sur le terrain, aussi bien qu'avec autres services.

2. Objectifs des EAE et ETAPES

Espaces Amis des Enfants

- Offrir aux enfants l'opportunité de se développer, d'apprendre, de jouer, et de développer/ renforcer leur résilience.
- Identifier et trouver des moyens de répondre aux menaces et risques que les enfants et jeunes rencontrent dans leur environnement.

Espaces Temporaires d'Apprentissage et de Protection des Enfants

- Assurer la continuité de l'apprentissage et la protection des enfants et des enseignants pour une meilleure intégration lors de leur retour dans les écoles.

Différences

EAE – Expertise technique en protection de l'enfant

ETAPE – Expertise technique en éducation

Points communs

Les EAE et les ETAPE donnent tous les deux l'opportunité aux enfants de se socialiser, d'apprendre, d'avoir un appui psychosocial. Ce sont des espaces sécurisés où les enfants vulnérables peuvent être identifiés, et les communautés mobilisées.

Points d'intégration

* Référencement des enfants séparés et non accompagnés, ou autrement vulnérables vers les EAE pour enregistrement complet, suivi, et réunification familiale ; le personnel des ETAPEs doivent avoir suivi une formation sur le premier secours psychologique, et sur l'identification et l'enregistrement des enfants séparés et non accompagnés.

* Activités psychosociales et récréatives menées par les animateurs des EAE dans les ETAPEs et activités éducatives dans les EAE.

* Les calendriers des activités des EAE et ETAPEs (lorsqu'il existe un EAE et une ETAPE sur le même site ou quartier) ne doivent pas faire de chevauchement ; ils ne doivent pas organiser des activités pour les mêmes tranches d'âge au même moment.

* Les ETAPEs doivent intégrer les activités psychosociales dans leur calendrier d'activités.

* Le personnel des ETAPEs suit une formation en prise en charge psychosociale et par rapport au traitement des enfants non accompagnés.

* Formations communes du personnel.

3. Considération avant d'ouvrir un EAE ou une ETAPE

La mise en place de tels espaces devra prendre en compte les critères/considérations suivantes :

- ✓ **Evaluation** des questions liées à la protection de l'enfant et à l'éducation ainsi que des besoins ; l'équipe d'évaluation devrait être multisectorielle (protection-éducation). L'évaluation est une première étape essentielle car, elle fournit les informations qui aideront à décider si un projet EAE ou ETAPE est nécessaire.
- ✓ **Analyse de l'impact et des risques.** Considérer l'impact de l'ouverture des EAE et ETAPES et respecter le principe « ne pas nuire », et mettre en place un plan de contingence (saison des pluies, mouvement de populations)
- ✓ **Coordination.** Identifier non seulement les autres acteurs et organisations présents, mais aussi ce qui est planifié et financé, et coordonner la réponse pour éviter des chevauchements.
- ✓ **Consultation** avec les bénéficiaires et systèmes à base communautaire déjà présents, et engagement et arrangements avec les autorités.
- ✓ **Choisir le site.** Considérer l'espace physique, la sécurité, l'accès à l'eau, et l'assainissement et la taille de l'espace en prenant en compte les activités à y mener. Considérer les structures existantes avant de construire un nouvel espace. Voir Checklist de la logistique [Annexe 1](#)
- ✓ **Approches et objectifs.** Décider une approche spécifique à prendre en consensus avec les organisations présentes, planifier l'EAE, développer les règles d'opération, politique pour la protection de l'enfant (y compris le code de conduite) et préparer les kits. Voir exemple de kit [Annexe 2](#)
- ✓ **Recrutement du personnel.** Décider des montants de primes (an coordination avec structures déjà en place)
- ✓ **Options de retrait.** Considérer et planifier les options de durabilité, et “hand over”
- ✓ **Système de référencement.** Il est important de connaître les différentes options de référencement (protection de l'enfance, VBG) et des services disponibles pour les enfants et les familles
- ✓ **Suivi et évaluation des activités du projet.** Mettre en place des outils de gestion, de suivi et d'évaluation; un système de registre de présence et de fréquentation ; fiche de référencement et de suivi ; système de collecte de données et rapport hebdomadaire au sous cluster protection de l'enfance
- ✓ **Formation du personnel.** Le personnel des ONGs Internationales et/ou Nationales ainsi que les volontaires impliqués dans les activités des EAEs doit être formé sur les concepts de base de la protection des enfants, les standards minimum de protection des enfants en situation d'urgence ainsi que sur la gestion des EAEs

4. Politiques pour la protection de l'enfant

Les Espaces Amis des Enfants (EAE) et les Espaces Temporaires d'Apprentissage et de Protection des Enfants (ETAPEs) sont une partie importante de l'environnement protecteur de l'enfant dans les situations d'urgence ; ils doivent donc être en mesure de protéger les enfants et d'empêcher que ces derniers soient exposés à des dangers supplémentaires. En particulier, il est important de s'assurer que ces espaces soit libres de violences, abus, exploitation et négligence, et que les facilitateurs et moniteurs/monitrices utilisent des méthodes de discipline positives. Pour cela il est essentiel de développer et mettre en place une politique pour la protection de l'enfant, incluant un Code de Conduite et former tous les employés et volontaires travaillant dans les EAE et ETAPEs. Des procédures et conseils précis aideront à garantir une action rapide face aux inquiétudes concernant la sécurité ou le bien-être d'un enfant. Ils permettent aussi à une organisation de respecter toute prescription juridique ou de pratique. Voir la checklist pour l'établissement d'une politique pour la protection de l'enfant ([Annexe 3](#)).

La politique et les procédures doivent articuler :

- Comment réagir face à un enfant qui dit avoir été victime, ou qu'un autre enfant a été victime de maltraitance
- Comment réagir à des allégations contre un membre du personnel, un volontaire ou une autre jeune personne
- Comment réagir aux préoccupations concernant le bien-être d'un enfant dans les cas où il y a des inquiétudes mais où aucune allégation spécifique n'a été faite
- Les coordonnées des services locaux chargés de la protection de l'enfant, s'ils existent
- Comment gérer les informations sur les personnes concernées, les enfants, et les familles
- Les définitions de la maltraitance et des abus
- Des informations sur la vulnérabilité particulière de certains groupes d'enfants, y compris les enfants handicapés
- Les règles de discipline, incluant l'interdiction d'utiliser des punitions corporelles ou physiques, qui doivent aussi être affichées dans les ETAPEs et EAEs.

Les documents suivants peuvent être utilisés pour prouver que la politique de protection de l'enfant est en place

- Un exemplaire des procédures et principes directeurs écrits
- Un organigramme décrivant les étapes du processus de protection de l'enfant
- Le nom et les responsabilités des personnes au sein de l'agence, chargées spécifiquement de la protection de l'enfant
- Des exemples de formulaires pour enregistrer les détails des incidents relatifs à la protection de l'enfant
- Code de conduite signé par les employés et les bénévoles (qui doit inclure les règles de discipline).

Un processus consultatif et participatif devrait être convenu avec les enfants afin de créer des règles de conduite pour les enfants, et des sanctions en cas de violation des règles au sein des EAE et ETAPEs.

5. Ressources humaines

Recrutement

Il est important d'établir et observer des règles et pratiques équitables en ce qui concerne le recrutement du personnel qui travaille dans les EAE et ETAPes à temps plein, à temps partiel ou sur base bénévole. Aussi, des précautions particulières pour la prévention des abus au sein des EAE et ETAPes doivent aussi être prises. Il est désormais reconnu que des individus prédisposés, sciemment ou non, aux violences envers les enfants, qu'elles soient d'ordre sexuel, physique ou psychologique, visent les organisations œuvrant avec des enfants. Les procédures de recrutement et de sélection ne peuvent fournir des garanties sûres ; cependant, des procédures rigoureuses insistant sur l'importance de la protection de l'enfant peuvent réduire le risque en dissuadant ces individus et en contribuant à détecter ceux qui présentent un risque potentiel pour les enfants. Il est également important de considérer que les expatriés, quelle que soit leur proximité avec les enfants, occupent une position de pouvoir et de confiance importantes dans les communautés qu'ils servent.

Les informations fournies aux candidats devraient comprendre :

1. Politique et procédures pour la protection de l'enfant
2. Cadre de dénonciation et d'identification des problèmes
3. Code de conduite

Lors de l'entretien

1. Passeport et autre forme d'identification
2. Questions sur les condamnations et casier judiciaire
3. Questions sur les problèmes de protection de l'enfant adhérent au poste
4. Deux contrôles de référence
5. Présentation des originaux de qualification
6. Vérification de l'expérience professionnelle

Il est important de faire en sorte que tous les membres du personnel suivent une période d'essai, ce qui permettra d'évaluer leur motivation / engagement et performance et de consulter les enfants dont ils s'occupent avant de procéder à leur engagement.

Qualifications et formations

Tous les acteurs intervenants dans les ETAPes ou EAE doit recevoir un paquet de formations standards : thématiques de protection de l'enfance, droits de l'enfant, identification, documentation, procédures pour l'identification, l'enregistrement, le suivi, la recherche et la réunification des enfants non-accompagnés et séparés, impact des conflits armés sur les enfants, encadrement et support psychosocial, et la manière d'accroître la sensibilisation de la communauté quant à la problématique de la protection de l'enfance.

Les volontaires qui souhaitent travailler avec les enfants dans le cadre d'un EAE doivent avoir un profil travailleur social ou avoir déjà travaillé avec les enfants auparavant. En plus d'une formation technique, et la capacité de gérer un EAE et son équipe, les superviseurs des EAE doivent pouvoir démontrer qu'ils ont une capacité de coordination, et qu'ils pourront collaborer avec les ETAPes et coordonner la planification des activités. Une bonne communication avec les autorités et les bénéficiaires est aussi essentielle. Les animateurs des EAE doivent avoir un profil social avec expérience dans l'animation socio culturelle ; une capacité de coordination avec les différents acteurs des sites IDP ; et la capacité de mettre en

place et faire fonctionner les mécanismes de référencement et contre référencement pour la prise en charge des enfants.

Les membres du personnel et les bénévoles des EAEs doivent suivre une formation spécifique à leur fonction qui inclut aussi les thématiques de protection de l'enfance, droits de l'enfant, identification, documentation, recherche et réunification des enfants non-accompagnés et séparés, impact des conflits armés sur les enfants, encadrement et support psychosocial, et la manière d'accroître la sensibilisation de la communauté quant à la problématique de la protection de l'enfance.

La mise en œuvre des activités des ETAPES nécessite des personnels scolaires tels que les enseignants, directeurs d'école, maîtres-parents et encadreurs disponibles au sein des communautés de déplacés. Ils seront formés à la mise en œuvre des activités d'éducation en situation d'urgence (cours de rattrapage, éducation à la paix, compétences de vie courante) ainsi que sur la gestion des activités créatives et récréatives, l'identification des enfants non accompagnés et séparés et autrement vulnérables, et l'assistance psychosociale de niveau 1.

Primes

Le personnel engagé dans les ETAPES et EAE bénéficieront d'une prime d'un maximum de 40,000 FCFA par mois, en fonction de leurs qualifications, expérience, tâches, rôle au niveau de la supervision du personnel et heures de travail par mois.

Equipes de travail

Il est important que chaque ETAPE ou EAE ait un coordinateur/superviseur, responsable de la gestion du projet et du personnel. Le rôle de ce coordinateur/superviseur doit inclure le contrôle et l'évaluation des performances du personnel ; le développement et la mise en œuvre de programmes et activités pour enfants et l'évaluation et la garantie de la qualité des ceux ci; l'identification et la mise en œuvre de formations à l'intention du personnel et des bénévoles et des besoins d'amélioration des aptitudes ; et les tâches administratives.

Les enfants doivent être surveillés en tout temps afin de veiller à leur développement, leur sécurité et leur bien-être, et aucun membre du personnel ne doit être laissé seul avec un enfant (il doit y avoir au moins deux adultes dans un EAE lorsqu'ils sont ouverts). Le ratio encadreur/enfants varie selon l'âge des enfants car les enfants d'âges différents ont besoin d'un degré de surveillance différent. Le ratio enfant/encadreur suggéré par groupe d'âge figure dans le tableau ci-dessous.

Moins de 2 ans	Ne doit pas participer sans un facilitateur/animateur adulte
2-4 ans	Au moins deux facilitateur/animateur adultes pour 15 enfants
5-9 ans	Deux facilitateur/animateur adultes pour 20 enfants
10-12 ans	Deux facilitateur/animateur adultes pour 25 enfants
13-18 ans	Deux facilitateur/animateur adultes pour 30 enfants

Les membres du personnel occupant des fonctions de cuisine ou de nettoyage ne sont pas inclus dans la proportion membres du personnel/enfants pendant le temps où ils prennent ces fonctions en charge, de même que les bénévoles et les membres du personnel à temps partiel. Si la demande est forte et qu'il n'y a pas assez de personnel, il sera impératif d'établir des

critères de participation, par exemple, donner la priorité aux enfants les plus vulnérables ou ceux dont les parents travaillent et qui autrement ne seraient pas supervisés.

Voir les rôles et responsabilités du personnel dans l'[Annexe 4](#)

6. Eau, hygiène et assainissement

- ✓ Les latrines des EAE et ETAPes doivent être facilement accessibles aux enfants, sécurisées et séparées pour filles, garçons et adultes. Une alternative est de faire en sorte que les garçons et filles utilisent les latrines à des moments différents.
- ✓ L'eau et le savon doivent être constamment à disposition.
- ✓ Les activités centrées autour de l'hygiène doivent être incorporées dans le cursus des activités.
- ✓ Il faut prendre en considération les questions de disposition d'eau potable dans ces espaces et éviter que l'ETAPE ou l'EAE ne devienne un centre de distribution en eau. La confusion peut parfois s'installer sur la raison d'être de ces espaces.
- ✓ L'incorporation de nourriture (snacks et autre) peut être problématique. Il est important de prendre une décision consensuelle avec les autres partenaires de mise en œuvre des EAE et ETAPes en pesant les bénéfices et problématiques de ces aspects en consultation avec la communauté.
- ✓ Les EAE et ETAPes doivent être nettoyés chaque jour et ne présenter aucun risque pour les enfants. Mobiliser les enfants et la communauté à cette fin permettra la responsabilisation de ceux-ci.
- ✓ Une trousse de premier secours doit être disponible *in situ* et le personnel formé aux premiers soins.
- ✓ Au cas d'accident plus grave ou d'un problème médical touchant les enfants ou la communauté, un référencement rapide et efficace doit pouvoir être fait par tous (adultes et jeunes). Une cartographie des risque et ressources aide à cette fin.
- ✓ L'hygiène et la santé sont des questions qui font partie intégrante des activités dans les EAE et ETAPes et ne doivent pas seulement être considérées en terme de réponse mais aussi de prévention. L'hygiène et la bonne santé sont des composantes centrales du bien-être.

7. Administration

Enregistrement

Tous les enfants qui participent aux activités dans les ETAPES et EAE doivent être enregistrés. Ceci permet non seulement de suivre le nombre d'enfants qui accèdent aux activités des ETAPES et EAE, d'avoir les contacts des parents, mais aussi d'identifier et documenter les cas de vulnérabilité, incluant les enfants séparés ou non accompagnés, et assurer, si nécessaire, le référencement vers les structures communautaires et aux structures spécialisées, ou séances d'écoute individuelle. *Voir chapitre 9 – enfants vulnérables et/ou à risque.*

L'enregistrement est aussi une opportunité pour faire un filtrage selon la tranche d'âge et le niveau scolaire afin de permettre le référencement à l'école. En aucun cas les EAE ne doivent devenir un substitut à l'école et, au cas où les écoles ne fonctionnent pas, le référencement des enfants vers les ETAPES doit avoir lieu. Les ETAPE et EAE ne doivent pas mener des activités pour les enfants de la même tranche d'âge pendant les mêmes horaires.

Registre de présence

Il est impératif de mettre en place et maintenir un système de registre de présence des enfants dans les EAE et ETAPES, afin de suivre la présence et la participation des enfants aux activités, la fréquence de participation, et s'assurer que tous les enfants présents ont été enregistrés au préalable.

Rapport journalier

L'EAE doit tenir un rapport journalier où est noté le nom de chaque membre du personnel présent pour chaque tranche d'activité (y compris les bénévoles) indiquant les heures d'arrivée et de départ, et les principales activités effectuées selon les tranches d'âge, difficultés rencontrées lors de la mise en place des activités.

8. Programme

Espaces Amis des Enfants

Le programme des Espaces Amis des Enfants répond au besoin de rétablir une structure de confort et sécurité, et de renforcer la résilience psychosociale des enfants. Les enfants ont une grande capacité de résilience, à rebondir de l'adversité pour retourner à un niveau de fonctionnement normal, même dans l'environnement souvent imprévisible et changeant des situations d'urgence. Save the Children souligne que bien que tous les enfants soient différents, les enfants résilients partagent certaines caractéristiques communes, parmi lesquelles :

- a) Un fort attachement aux adultes et/ou aux camarades attentionnés ;
- b) La capacité de rechercher des modèles encourageants et à l'esprit positif ;
- c) Une facilité d'interaction avec les adultes et les pairs ;
- d) Un niveau d'indépendance et une aptitude à demander de l'aide si nécessaire ;
- e) Un engagement régulier aux jeux d'action ;
- f) La capacité de s'adapter au changement ;
- g) Une tendance à réfléchir avant d'agir ;
- h) Une confiance à agir ou contrôler certains aspects de leur vie ou des circonstances ; et
- i) Un intérêt nourri pour les loisirs ou les activités.

L'expérience sur le terrain laisse penser que les enfants s'adaptent mieux psychologiquement pendant et après une situation d'urgence si l'on arrive à créer une structure et une routine (plus elles sont familières, mieux c'est) qui leur permettent de retourner à un sentiment de normalité en dépit des perturbations et changements en cours au sein de leur environnement.

Le programme des Espaces Amis des Enfants est donc fluide/flexible, intègre et créatif, et permet de :

- **Comprendre** les facteurs de mal être/stress chez les enfants, en identifier les signes et y remédier.
- **Identifier** les facteurs de résilience et les favoriser. Engager la participation des enfants et jeunes, et pour les jeunes enfants, avec les mamans/parents.
- Comprendre ce qu'est un **environnement protecteur** et le construire.
- Designner un **point focal** pour l'écoute des plaintes, la supervision du référencement etc. (voir check liste).
- Etablir des **règles de vie/code de conduite** des Espaces (de manière participative).
- **Réunir** chaque semaine les enfants, **discuter** et **organiser** les activités hebdomadaires - ces activités se feront par la concertation/participation. *Prendre le temps et l'espace pour la discussion est un aspect clé de la méthodologie de l'espace ami des enfants.*
- **Sensibiliser** les enfants et les jeunes en organisant des discussions ou activités de groupes sur des sujets clés : nutrition WASH, santé, bien être, protection, VBG, et tous les sujets que les enfants et jeunes désirent aborder.
- **Engager les enfants et les jeunes dans des activités créatives** comme le dessin, le théâtre/jeu de rôle, les récits/contes/causeries, les chants etc. Ces activités peuvent être conduites sous formes de projets incluant différentes composantes par exemple :
 - Les enfants construisent une histoire d'après un sujet qu'ils ont choisi, l'écrivent, la mettent en image, en font un livret et la racontent ensuite au plus petit ou au reste de la communauté.

- Les enfants construisent une histoire d'après un sujet qu'ils ont choisi, la mettent en scène (en danse), font des costumes et produisent un spectacle etc. etc.
- Les enfants font des dessins, leur cartographie des risques etc. et les exposent à un public.

Toutes ces activités font parties d'un programme de protection. Elles sont parfois explicites, par exemple, la cartographie des risques, désignation d'un point focal, alors que d'autres (discussion, dessin etc.) sont moins explicites, mais construisent un cadre protecteur à travers la relation rassurante, bienveillante, disponible et protectrice des facilitateurs, et la méthodologie participative qui permet aux enfants de développer la confiance, le sens de l'appartenance, et la capacité à résoudre des problèmes.

Espaces Temporaires d'Apprentissage et de Protection des Enfants

Comme le programme des EAE, le programme des ETAPes répond au besoin de rétablir une structure de confort et sécurité, et de renforcer la résilience psychosociale des enfants, et de permettre aux enfants de ne pas être entièrement déconnectés des activités éducatives, lorsque l'enseignement scolaire est interrompu. Les ETAPes intègrent les activités suivantes dans leur programme :

Action de sensibilisation et prévention de la séparation dans les sites de déplacés

La sensibilisation doit être un processus permanent ; son efficacité est d'autant plus importante qu'elle vise toutes les composantes de la communauté environnante. Les familles devraient être sensibilisées aux mesures pouvant être prises dans les situations d'urgence pour réduire le risque de séparation, et les parents et les instituteurs devraient veiller à ce que chaque enfant connaisse son nom et ses antécédents. Les ETAPes doivent également identifier les enfants séparés et non accompagnés, et travailler étroitement avec l'EAE le plus proche, qui complètera le processus d'enregistrement et fera le suivi, et la recherche et réunification familiale.

Soutien psychosocial

Les Espaces Temporaires d'Apprentissage et de Protection de l'Enfant représentent la stabilité dans un univers chaotique et permettent aux enfants et jeunes de poursuivre leur scolarité, de recevoir un soutien psychosocial et de jouer avec d'autres enfants. La pierre angulaire de ces espaces est la priorité qu'ils accordent aux enfants. L'UNICEF procurera les kits éducatifs et récréatifs et des fournitures spécialisées qui seront utilisés par les travailleurs sociaux, les animateurs ou les jeunes bénévoles. Ces kits sont faciles à utiliser et contiennent des suggestions sur la manière d'utiliser chaque article selon l'âge et l'intérêt des enfants.

Les enseignants des ETAPes seront en mesure d'apporter un soutien psychosocial de niveau 1. Néanmoins, si des cas de détresse majeure nécessitant une prise en charge sont identifiés les enfants seront référés à l'EAE le plus proche, ou centre d'écoute pour un support ciblé et adéquat.

Activités éducatives pour les jeunes enfants (3-5 ans)

Dans les sites d'interventions, l'UNICEF et ses partenaires ont identifié des monitrices du préscolaire parmi les déplacées. Les monitrices bénéficient d'une formation sur l'organisation

des activités d'apprentissage et de jeux pour les enfants de 3 à 5 ans et peuvent contribuer à l'organisation des ETAPes dans les sites identifiés.

Les ETAPes représentent ainsi un lieu où les jeunes enfants accompagnés par leur parents peuvent passer du temps en s'occupant dans des activités créatives, ludiques, musicales et dans l'interaction avec les autres enfants. Les opportunités d'apprentissage et socialisation offertes par les ETAPes sont essentielles pour une transition plus rapide vers une situation de normalité, loin du conflit et des risques.

Activités éducatives pour les enfants 6-11 ans

L'interruption des activités éducatives en temps de crise entraîne des conséquences très lourdes pour les enfants tel que la perte des repères, des opportunités d'apprentissage, de la possibilité de s'épanouir et de se développer selon son âge dans un endroit sécurisé.

Les ETAPes visent à restaurer la dynamique éducative à travers la mise à disposition des enseignants et du matériel éducatif pour un retour à la normalité par l'éducation.

Les activités éducatives organisées dans les ETAPes nécessitent de faire preuve de flexibilité sur la bases des considérations suivantes : nombre d'élèves, nombre d'enseignants disponibles, parcours scolaire des enfants participants aux activités dans les ETAPes, niveau d'enseignement, langue et autre.

Pour les enfants en âge primaire, le curriculum national peut représenter une référence utile dans l'effort de restaurer un système d'apprentissage progressif. Cela dit, un contexte d'apprentissage non formel est pour l'instant à privilégier pour assurer la transition de la situation de crise à une situation de normalité.

L'apprentissage des enfants par la lecture et l'écriture de textes simples, les travaux de groupes, la discipline positive représentent ainsi des activités cruciales pour une bonne reprise de contact avec l'environnement éducatif.

Les enseignants de niveau primaire identifiés au niveau de site seront donc mobilisés et formés pour adapter leur connaissances et style pédagogique au contexte de crise dans lequel ils vont opérer. Des kits éducatifs et récréatifs seront mis à disposition des enseignants et animateurs pour organiser les séances avec les enfants et permettre un retour progressif à un environnement éducatif plus formel.

Activités éducatives pour les adolescents (12-18 ans)

Les adolescents représentent un autre groupe vulnérable dans le contexte de crise, avec un accent particulier sur les filles de cet âge qui sont particulièrement exposées aux risques de violence basée sur le genre. Les garçons de leur côté sont exposés aux risques d'implication dans le conflit et violence et peuvent être manipulés par les parties prenantes.

Il devient donc crucial d'encourager la participation aux activités récréatives et éducatives de ce groupe d'âge pour en assurer la protection et l'accompagnement dans la période de crise.

Les ETAPes sont conçues comme espace de dialogue et épanouissement également pour ce groupe et peuvent représenter le point de rassemblement pour l'organisation des activités sportives et sociales.

Selon le parcours éducatif de chaque fille ou garçon, il est possible d'organiser des activités éducatives ad hoc en intégrant l'éducation à la paix, les compétences de vie courante et la prévention de la transmission du VIH/IST.

Points d'intégration à prendre en considération

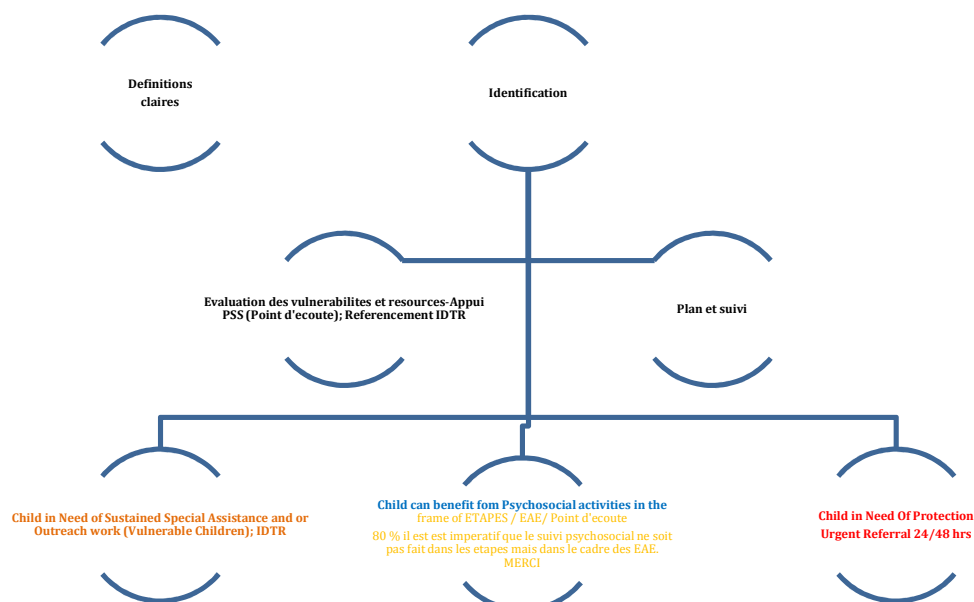
- * Formaliser le système de référencement entre ETAPes et EAE.
- * Engager le personnel des ETAPes/EAE dans des réunions hebdomadaires pour identifier les problèmes de coordination des activités éducatives et récréatives.
- * Organiser des journées portes ouvertes conjointes pour expliquer le contenu des différents projets aux parents et à la communauté.
- * Mettre en place un cadre d'accueil similaire et accueillant pour les enfants afin de montrer un environnement protecteur.
- * Travailler sur la coordination pour améliorer le passage d'une activité à une autre, surtout si les jeunes doivent changer de site.
- * Harmoniser les fiches de collecte entre les ETAPE et EAE, et partager les fiches de façon journalière. A travers un point focal dédié à la collecte des fiches et au lien entre les ETAPE EAE.
- * Organiser des formations communes aux ETAPes et EAE sur les principes fondamentaux de protection de l'enfance et standards minimums.
- * Intégrer le programme d'activités (éviter les activités pour les mêmes tranches d'âge à la même heure ; organiser des activités communes pour les enfants des EAE et ETAPes ; partager le personnel pour activités récréatives/psychosociales aux ETAPes et activités éducatives aux EAE).
- * Faire une planification commune/jointe EAE/ETAPes des différentes activités pour les enfants et les jeunes et les partager avec eux pour éviter toute confusion.

9. Enfants vulnérables et/ou à risque

Identification

L'enregistrement des enfants au premier abord, avant qu'ils ne commencent à accéder aux activités des EAE et ETAPES présente une opportunité pour identifier les enfants vulnérables et/ou à risque. Cela devrait être fait par un personnel formé à cela. L'enregistrement devrait permettre en particulier : l'identification des enfants non accompagnés ou séparés, les besoins de référencement au point d'écoute, les besoins de référencement et de suivi sur les autres thématiques tel que la nutrition, GBV, besoins médicaux, et autres.

L'identification des enfants vulnérables et/ou à risque ne s'arrête pas à l'enregistrement : c'est bien souvent en observant les enfants à travers les activités des EAE et ETAPES, et dans les interactions entre les enfants et leur parents, que les indicateurs de vulnérabilité et de risque se manifestent (comportements inhabituels, agressivité, isolement etc.). Il est donc impératif que le personnel des EAE et ETAPES soit formé à reconnaître les indicateurs de vulnérabilité et risque, et que le personnel des EAE soit formé de façon plus spécifique sur la façon de répondre à ces vulnérabilités et risques (référencement, suivi et gestion des cas). Une fois que les enfants qui ont besoin de protection auront été identifiés, les ETAPES pourront les référer aux EAEs qui feront le référencement et le suivi nécessaire (voir la matrice d'évaluation des risques et vulnérabilités : [Annexe 5](#)).



Définitions

Violence et abus - Acte de commission :

- **Abus physique**, utilisation de la force sur le corps d'un enfant de façon délibérée. Qui peut entraîner une blessure : par exemple frapper, brûler, secouer, étrangler
- **Abus sexuel**, implication d'un enfant dans une activité qu'il/elle ne comprend pas totalement, à laquelle il/elle n'est pas en mesure de donner un consentement éclairé, et/ou à laquelle il/elle n'a pas pu pouvoir donner son consentement car il/elle n'a pas atteint un niveau de maturité suffisant
- **Abus émotionnel**, attaques persistantes sur l'enfant qui a un effet débilisant sur l'estime de soi ; par exemple constamment rabaisser, humilier, isoler et intimider l'enfant.

Négligence - acte d'omission – ne pas, à dessein, fournir les besoins de base de l'enfant :

- **Négligence physique**, nutrition, vêtements, soins médicaux, protection
- **Négligence émotionnelle**, affection, éducation, opportunité de socialiser

Exploitation - l'utilisation de l'enfant pour le profit ou la gratification d'une autre personne.

Pires formes de travail des enfants

- a. Toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;
- b. L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;
- c. L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes ;
- d. Les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Le travail qui met en danger le développement physique, mental ou bien-être moral de l'enfant, soit par sa nature ou par les conditions dans lesquelles il est effectué, est dénommé «travail dangereux».

Gestion des cas et suivi

Après avoir été identifiés, les filles ou garçons ayant un besoin urgent de protection doivent recevoir des informations appropriées en fonction de leur âge et de leur culture. Ils doivent aussi bénéficier, autant que possible, d'une intervention pluridisciplinaire et adaptée à leur statut d'enfant, et donc être référés auprès de services qui puissent subvenir à leurs besoins particuliers.

Tout personnel responsable pour la gestion des cas et le suivi, doit avoir poursuivi une formation spécifique avant de faire ce travail, et il est fortement recommandé que tous les EAE et ETAPes utilisent les mêmes outils/fiches. Le personnel des ETAPes est responsable seulement pour l'identification et l'enregistrement des enfants vulnérables ou à risque ; alors que les personnels formés des EAE sont responsables du suivi. Il est aussi essentiel de développer des Procédures Opérationnelles Standard pour chacune de ces étapes, incluant la gestion des informations, le consentement éclairé et le respect du principe de confidentialité.

Identification et enregistrement des enfants vulnérables	EAE et ETAPes
Evaluation des vulnérabilités et ressources de chaque enfant et famille, et élaboration du plan de prise en charge	EAE ou travailleur social
Implémentation du plan de prise en charge (soutien direct, et référencement aux services qui peuvent apporter une réponse appropriée	EAE ou travailleur social
Suivi et examen régulier du dossier	EAE ou travailleur social
Clôture du dossier	EAE ou travailleur social

Gestion des informations

Il est important d'établir et maintenir un système de gestion pour faciliter le suivi de dossiers individuels et permettre l'orientation vers les services adéquats. Tout au long du processus de gestion des dossiers, il faut observer les principes de participation de l'enfant et prendre en compte son intérêt supérieur.

Conformément au principe de confidentialité, les documents concernant les enfants survivants d'abus ou de violences victimes doivent faire l'objet de mesures de protection (archivage protégé, dissociation des informations sur l'enfant et sur l'auteur des violences et abus, transport des documents réduit au minimum etc.).

Des procédures devraient définir les rôles, responsabilités et relations entre les différentes personnes intervenant dans le système de gestion des dossiers ainsi qu'expliquer comment intervenir dans les divers types de problématiques concernant la protection des enfants. Des informations détaillées sur le processus engagé à chaque phase de la gestion des dossiers, sur l'état des lieux du service et sur le système de référencement, la méthode et le processus de travail avec les enfants ainsi que sur le système de gestion des information devraient être disponibles pour le personnel intervenant.

10. Assistance psychosociale

Impact des situations d'urgence sur le bien-être psychosocial

Le bien-être psychosocial est le fait de se sentir bien ou de bien s'en sortir dans tous les différents aspects de la vie. Il est assuré quand par exemple :

- Les besoins élémentaires de survie sont remplis
- Les besoins intellectuels, affectifs, physiques et de développement, adaptés à chaque âge sont couverts
- Les relations sociales sont positives et aidantes
- Les gens ont accès à des ressources économiques et environnementales

Les situations d'urgence vont occasionner, chez les enfants, des changements dans leurs relations sociales, dans leur comportement, leurs réactions physiques, leurs émotions et leur spiritualité. La majorité de ces comportements, réactions et émotions constituent des réponses normales à des situations anormales, et vont se voir naturellement estompés chez la plupart des enfants et leurs familles lors du retour à un fonctionnement normal.

Signes manifestes de troubles psychosociaux et réponse dans le sein des EAE et ETAPes

Phase	Réaction courante	Appui psychosocial approprié
Phase 1 - Début d'une urgence aigue (deux premiers jours)	• Abasourdissement, choc et confusion sont des réactions courantes • Le sentiment que "Ceci n'est pas réel" est courant	• Donner du réconfort et du confort (premiers secours psychologiques) • Donner des informations sur la situation et les secours existants • Recherche et prise en charge des enfants séparés (EAE)
Phase 2 - Réaction dans les trois à quatre premières semaines	• Souffrance intense, horreur, colère, ou sautes d'humeur • Besoin d'activités productives et d'un environnement sûr pour "accepter" les événements douloureux • Tentative de justifier ce qui s'est passé	• Diffuser largement les informations sur les réactions habituelles en situations anormales • Identifier et communiquer ce que les principaux responsables peuvent faire pour soutenir leurs enfants et l'importance de restructurer le quotidien de toutes les manières possibles • Organiser des jeux et activités avec les enfants selon leurs réactions et leurs besoins • Impliquer les enfants dans la conception des

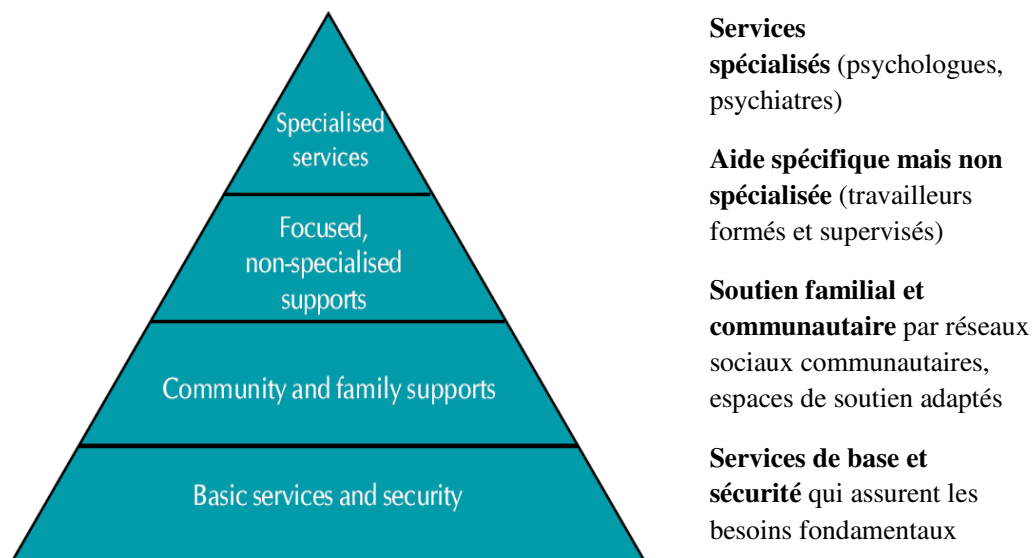
		activités • Autoriser les jeux libres et activités récréatives et quelques sessions ouvertes, mais chercher à asseoir une structure et à instaurer la prévisibilité • Donner aux enfants les informations psychosociales de base et des exercices d'adaptation simples
Phase 3 - de trois à quatre semaines à la clôture de l'ETAPE/EAE	• Les pertes commencent "à se faire ressentir" – on tente de comprendre la succession des événements et comment cela va affecter la famille dans l'avenir • Certains enfants se replient sur eux-mêmes • D'autres enfants éprouvent un grand manque et sont en mesure de participer à des activités pratiques et utiles qui leur permettent de montrer une amélioration (aussi minime soit-elle) de leurs conditions individuelles/collectives (cela peut être des activités humanitaires /de développement) • Tentative de reprendre leurs vies en main	• Proposer des activités récréatives, des activités physiques • Proposer des activités de théâtre, de dessin expressif, de peinture, des jeux ciblés avec un objectif psychosocial • Proposer des ateliers d'activités artistiques • Proposer des activités culturelles • Activités de sensibilisation et éducatives • Ajouter progressivement plus d'activités pour stimuler la concentration et faciliter la détente et susciter l'espoir en l'avenir • Impliquer activement la communauté et les □ parents • Soutenir et encourager les parents et les tuteurs • Organiser des réunions entre les principaux □ responsables ou des journées portes ouvertes, qui leur permettent de discuter, de partager leurs expériences, et de diffuser l'information au sujet des réactions de leurs enfants et du soutien qu'ils peuvent leur apporter

Points d'écoute

Les points d'écoute sont quelquefois attachés aux EAE ou autre structure communautaire. Ce sont des endroits sûrs, tranquilles, discrets où la confidentialité de l'enfant peut être assurée. Les points d'écoute permettent de répondre aux situations de mal-être vécues par les enfants et liées à la détresse qu'ils ressentent dans les situations d'urgence. Ce sont des espaces créés pour écouter les enfants, les accompagner, et les aider à exprimer ce qu'ils ressentent, développer leurs capacités d'adaptation, et résoudre leurs problèmes. Il est important que le personnel qui travaille directement avec les enfants dans les points d'écoute soit spécifiquement formé à ce travail (travailleur social ou travailleur spécifiquement formé et supervisé).

Types d'interventions pour différents types de besoin

Tous les enfants n'auront pas les mêmes besoins de soutien psychosocial, la clé étant d'organiser différents types de soutien qui soient complémentaires et simultanés et couvrent les besoins de groupes divers. En règle générale, il y a 4 types de niveau de réponse, qui peuvent se représenter de cette manière :



11. Enfants avec besoins spéciaux

Il est important de prendre en considération les besoins de groupes particulièrement vulnérables ou marginaux qui peuvent avoir besoin d'une attention particulière pour pouvoir participer aux activités des EAE et ETAPES. En particulier, les enfants ayant des besoins spéciaux sont souvent sujets à l'exploitation, la violence, et les abus, et lorsqu'ils font face à des obstacles additionnels comme l'isolation, le manque de confiance en soi, et de difficultés à communiquer, il est très difficile pour eux de solliciter le support dont ils ont besoin. Pour cela il est très important de créer un environnement inclusif.

Actions à considérer :

- ✓ Sensibilisation du personnel et de la communauté sur l'inclusion des personnes qui ont des besoins spéciaux
- ✓ Promouvoir l'inclusion et la participation des personnes marginalisées et personnes avec besoins spéciaux à tous les niveaux (décisions, planning, gestion, implémentation des activités)
- ✓ Consulter avec les services spécialisés s'ils existent, sur le design de l'EAE et l'ETAPE et considérer l'espace physique
- ✓ Former le personnel sur les différents besoins et l'inclusion des enfants avec besoins spécifiques dans les activités des EAE et ETAPES
- ✓ Inclure les enfants avec besoins spécifiques dans toutes les activités de l'EAE et ETAPE, modifiant le programme pour répondre à leurs besoins
- ✓ Engager les parents des enfants avec besoins spécifiques dans les activités et à décider de la façon dont le personnel peut modifier les activités, ou inclure l'enfant de façon plus efficace
- ✓ Etablir des groupes de support pour les parents d'enfants avec besoins spécifiques.

12. Participation

Participation des enfants

La participation donne l'opportunité aux enfants d'exprimer leurs opinions, d'influencer les décisions, et de faire partie d'un processus de changement. La participation des enfants est l'investissement volontaire et informé des enfants, y compris les plus vulnérables et marginalisés. La participation des enfants est une façon de travailler, cela doit faire partie prenante de toutes les activités des EAE et ETAPes.

Participation des parents et communautés

Avoir une approche communautaire mise en œuvre dans les Espaces Amis des Enfants sert à :

- Etablir une approche éthique de transparence, d'honnêteté, et de redevabilité
- Etablir des relations et un environnement positifs pour atténuer l'impact d'une situation d'urgence sur les enfants
- Maintenir un environnement sûr et sain pour les enfants et pour leur développement
- Etablir et renforcer les structures de la communauté
- Se baser sur une bonne connaissance du niveau de résilience des enfants, de la capacité de la communauté à faire face à l'adversité et des dynamiques de pouvoir existant au sein de la communauté
- Développer les forces individuelles et collectives déjà existantes
- Assurer la qualité, la pertinence des activités planifiées en fonction de la situation et des routines existantes, par une conception et une planification efficaces
- Garantir la viabilité du projet et/ou de la transition vers des activités à plus long terme, grâce aux bons niveaux d'implication, d'impact et au processus d'appropriation.

En participant activement et significativement, les parents, tout comme la communauté impliquée, génèrent des réseaux de partage et d'entraide, ce qui, à moyen terme, favorise la résilience et l'adaptation, et le bien-être psychosocial. Or, le bien-être psychosocial des adultes, en particulier des parents et des tuteurs, a un impact positif direct sur les réponses des enfants face à l'urgence. De là, les activités qui impliquent et encouragent les (re)connexions sociales, l'interaction, le sentiment d'appartenance au groupe, l'inclusion de la culture vont participer à la reconstruction du tissu social et à la réduction des troubles psychosociaux.

Exemples de participation significative à un Espace Amis des Enfants

Evaluation préliminaire

Une analyse de situation peut être réalisée avec la participation des membres de la communauté (enfants, jeunes, enseignants locaux du système d'éducation officiel, syndicats d'enseignants, associations de parents d'élèves et parents-enseignants, enseignants des systèmes d'éducation parallèles, organisations confessionnelles) afin de définir les domaines d'intervention et le type d'actions qui peuvent relever des EAE et ETAPes. Consulter les familles et les communautés permet de mieux identifier les besoins et les violations des droits, et à partir de là, la nécessaire fourniture de services en réponse à ceux-ci.

Conception

Les familles ont une connaissance approfondie de leur communauté. Elles pourront aider à déterminer ce qui fonctionnera et ce qui ne fonctionnera pas et faire en sorte que le programme et les activités des EAE et ETAPE soient aussi pertinents que possible. De même, la contribution à la réalisation de l'initiative de chaque acteur, en fonction de ses capacités et en coopération avec d'autres partenaires, ouvre la perspective d'une meilleure viabilité du projet.

Installation / construction

La communauté peut jouer un grand rôle à cette étape ; sa participation peut aller de fournir de la main-d'œuvre à assurer le contrôle de la qualité des matériaux et des fournitures. Les enfants et leurs familles peuvent apporter d'utiles suggestions sur la manière d'arranger les tentes dans un endroit donné par exemple.

Mise en œuvre des programmes

Impliquer les enfants, familles et la communauté dans la définition des contenus et l'organisation des programmes (par ex. rappeler les horaires, s'assurer que tout le monde suit les règles) et activités assurera la participation/présence active au sein de l'EAE et ETAPES. La participation permettra aussi d'éviter les difficultés et les malentendus qui peuvent surgir sur le long terme.

Transition

Idéalement, une stratégie de sortie/un plan de transition/ de désengagement financier doivent être accordés, en collaboration avec la communauté dès la phase de conception. Une participation active des membres de la communauté à travers chaque pas de l'implémentation des EAE et ETAPES peut leur permettre de prendre la direction de l'EAE ou ETAPE graduellement, avec de l'appui professionnel, et de façon organisée. Il est aussi possible que les services communautaires fournis par les EAE ou ETAPES soient par la suite intégrés dans une politique nationale/locale/communautaire de services communautaires.

Evaluation et Suivi

La participation aux processus de suivi et évaluation peut mener à l'organisation de meilleurs programmes et à de meilleurs résultats d'évaluation. Cela peut se faire à travers l'animation de groupes de discussion, sondages de leurs pairs et parents sur leur opinion des résultats de l'EAE mesurés par les indicateurs, ou par des enquêtes.

13. Evaluation

Un système d'évaluation doit être mis en place dès la mise en place de l'EAE ou ETAPE. Pour cela il faut décider et détailler la méthodologie :

- ✓ Développer les outils qui seront utilisés pour collecter les informations
- ✓ Décider des personnes auprès desquelles les informations seront recueillies (enfants, parents, communauté...)
- ✓ Décider de la manière dont les informations seront collectées et quand cela sera fait et par qui

Objectif

Il est important de décider des objectifs de l'évaluation. Celle-ci peut servir à mesurer l'impact des interventions des EAE ou ETAPEs, ou de vérifier à quel point les engagements qui ont été pris au départ ont été atteints. La méthodologie de l'évaluation doit donc se référer aux objectifs de base et aux activités qui ont été planifiées et financées. Si de clairs indicateurs de succès sont définis au début du programme des EAE/ETAPEs ceux ci peuvent servir de référence à l'évaluation pour mesurer production et résultats.

Outils

Il est important de récolter des informations qualitatives aussi bien que quantitatives. Les informations quantitatives peuvent inclure : le nombre d'enfants qui ont accédé aux activités, le nombre d'enfants qui ont été référés aux points d'écoute, le nombre d'adolescents qui ont accédé aux activités de sensibilisation, le nombre de parents qui disent avoir noté une amélioration du bien-être psychosocial de leurs enfants après qu'ils aient commencé à fréquenter les EAE ou ETAPEs. Les informations qualitatives peuvent inclure : les réflexions des enfants au sujet du programme d'activités, le feedback des parents sur l'approche psychosociale des EAE ou ETAPEs. Voir ci-dessous les différents outils qui peuvent être utilisés :

- Entretien individuel (questionnaire - parents, bénévoles, staff, autres organisations, communauté)
- Groupes de discussion (notes de focus group - enfants, parents, communauté)
- Expression libre (feedback - staff, enfants, parents, communauté, autres organisations)
- Récolte d'informations déjà collectées par l'EAE et ETAPEs (fiches d'enregistrement, fiches de référencement)
- Checklists (voir [annexe 6](#))

Echantillon

Il n'est pas souvent possible d'inclure chaque enfant, parent et membres de la communauté dans l'évaluation, et pour cela un échantillon représentatif de la population doit être sélectionné. Il est donc important d'inclure une représentation de genre, âge et des différents groupes ethniques et sociaux. Il faut éviter de n'inclure que les enfants qui fréquentent le centre le plus souvent ou les parents les plus impliqués.

Approche

L'approche de l'évaluation doit être détaillée dans les politiques de l'organisation qui gère l'EAE ou ETAPE. Elle doit détailler :

- Les objectifs du suivi et de l'évaluation
- La fréquence du suivi et l'évaluation
- Les responsabilités (gestion et participation)
- La méthodologie et les outils qui seront utilisés
- La participation des bénéficiaires (échantillons)
- La façon dont les résultats seront partagés et utilisés.

14. Transition et durabilité

Les EAE et ETAPes ne sont pas des structures permanentes. Une stratégie de sortie - fermeture ou transition, qui tient compte de la spécificité de chaque milieu et du contexte doit être prévue afin de favoriser une réintégration permanente dans le système scolaire et dans la communauté. Le lien doit être assuré avec les structures étatiques et communautaires afin de mettre en place un système de référencement durable.

La communauté, avec l'accompagnement de l'ONG partenaire et de l'agence étatique doit contribuer à la prise de décisions sur l'affectation de la structure de l'EAE ou ETAPE à la fin des activités. La stratégie de sortie devra être discutée dès le début avec la communauté, afin de clarifier le rôle de cette structure et son caractère temporaire.

Annexe 1 (adaptée du manuel de SC)

Check-list de la logistique

- ✚ Evaluation des coûts et des délais requis pour la mise en œuvre du programme planifié
- ✚ Capacité logistique adéquate pour aménager le/les sites, dresser le/les tentes ou installations temporaires dans les délais proposés
- ✚ Planification et budgétisation de l'achat de matériels
- ✚ Fournitures pour le programme : par exemple kits de jeux ou matériel éducatif
- ✚ Fournitures pour la structure : par exemple tentes, toiture ou clôture
- ✚ Fournitures pour l'hygiène et la sécurité du site: par exemple panneaux d'indication, filtres à eau, savon
- ✚ Planification et budgétisation pour l'approvisionnement en eau, et les latrines au niveau du site (tel qu'indiqué dans les normes du Projet Sphère)
- ✚ Conception du système d'approvisionnement en eau et latrines
- ✚ Consommables pour la santé et l'hygiène
- ✚ Plan et un budget pour assurer correctement la sûreté et la sécurité : Gardiens, extincteurs et trousse de secours, clôture extérieure, ombrage, système d'éclairage et d'électricité sûr (si disponible) ou éclairage solaire, produits d'entretien du site et des jouets, ustensiles de cuisine sûrs (si nécessaire), magasins sécurisés (clefs)

- ✚ **Si vous utilisez des tentes, prévoyez ce qui suit :**
- ✚ Obtenir des tentes de bonne qualité comme don en espèce de l'UNICEF ou d'autres organisations
- ✚ Climat et changement de saison : température, inondation ; protéger les tentes avec de l'ombrage, plancher surélevé

Annexe 2 (adapté du manuel de SC)

Kit de matériel pour les Espaces Amis des Enfants : Exemple du catalogue SOS de Save the Children UK

Kit de jeu des enfants

Une grande malle – solide mais fabriquée en l’aluminium léger avec des poignées en métal facile à transporter, les coins renforcés en métal et une bordure en plastique résistant aux chocs.

1 conteneur en aluminium à cadenas	5 petits ciseaux en métal
1 cadenas pour le conteneur ci-dessus	2 paquets de 12 crayons standard
4 ballons de football	5 taille-crayons
1 pompe compacte et légère, action double	10 boîtes de 10 crayons triangulaires
4 ballons de volleyball	5 tubes de colle
6 lots de raquettes de badminton (2 raquettes par lot)	4 cordes à sauter
2 tubes de 12 volants de badminton d’intérieur en plastique	5 ballons de plage
1 lot de filets	1 paquet de 5 voitures
10 balles de tennis	4 lots de dinettes (service à thé)
4 battes de cricket	2 paquets de 40 animaux sauvages en plastique
2 boîtes de billes	2 poupées – mélange culturel, fille
40 livres de contes	2 poupées – mélange culturel, garçon
5 ardoises	4 poupées (bébé) – mixte
4 jeux Ludo	10 peluches
2 bouliers	4 lots de briques en bois
100 barres de craie	10 paquets de 12 crayons de couleur
5 gommes	10 rames de feuilles blanches
	5 rouleaux de colle

Souvenez-vous de l’utilité des jeux et les jouets. Les puzzles facilitent la concentration, permet aux enfants d’orienter leur concentration et leur attention sur quelque chose de différent, avec un résultat positif. Les poupées aident à communiquer les messages que les

enfants ont du mal à exprimer, peuvent stimuler l'intégration sociale en permettant aux enfants de jouer ensemble, et peuvent servir d'instruments de jeux aux enfants qui sont plus à l'aise dans les jeux solitaires.

Le matériel de dessin peut aider l'enfant à s'exprimer, aide les enfants à exprimer leurs inquiétudes, leurs préoccupations, leurs souvenirs et leurs messages. Le matériel de sport non-compétitif peut faciliter la collaboration entre les enfants et entraîne les enfants dans des exercices physiques positifs.

Annexe 3 (adapté du manuel de Terre des Hommes)

Checklist de l'établissement d'une politique sur la protection de l'enfant	
2.1	Des procédures précises de protection de l'enfant sont en place et fournissent des conseils sur l'action à entreprendre, point par point, en cas d'inquiétudes au sujet de la sécurité ou du bien-être d'un enfant.
2.2	Les procédures relatives à la protection de l'enfant sont disponibles à tous (y compris aux enfants, aux parents/responsables d'enfants et aux consultants) et sont activement préconisées. Le langage, les différentes façons de communiquer et s'assurer que chacun peut facilement trouver les informations, doivent être pris en considération.
2.3	Les procédures de protection de l'enfant sont cohérentes avec les normes internationales et les bonnes pratiques de protection de l'enfant. Elles doivent aussi tenir compte des problèmes qui surgissent en raison des différences de contextes entre pays.
2.4	Une ou plusieurs personnes ont des responsabilités clairement définies pour la protection de l'enfant, à chaque échelon de l'agence.
2.5	Il existe des modalités d'enregistrement et de conservation sûre des incidents, des inquiétudes et des orientations pour que toute information confidentielle soit verrouillée.
2.6	Il existe des modalités pour répondre aux plaintes provenant de parents, de responsables d'enfants et de jeunes personnes concernant tout comportement inacceptable et/ou abusif envers les enfants, ainsi que des échelles de temps précises pour résoudre les plaintes.
2.7	Il existe des principes directeurs sur la confidentialité et le partage d'information qui précisent clairement que la protection de l'enfant est la considération primordiale.
2.8	Il existe un code de conduite et il a été signé par tous les employés et bénévoles

Le coordonnateur des « Espaces Amis des Enfants » assure la bonne mise en œuvre du projet des « EAE ».

- Superviser les encadreurs/animateurs et facilitateurs
- Former et suivre les encadreurs/animateurs d'enfants et les facilitateurs sur la gestion des EAE, le droits, la participation et protection de l'enfant
- S'assurer que les normes de protection sont comprises et respectées
- Compiler les données quantitatives et qualitatives mises à jour, ainsi que les rapports
- Appuyer l'organisation des activités pour identifier les problèmes qui touchent les enfants au sein de leurs communautés, et aider les équipes à développer des réponses appropriées
- Rapporter au Responsable les problèmes de protection qui surviennent dans les zones d'intervention
- Participer au processus d'évaluation et d'analyse de la situation de la protection de l'enfant Travailler avec les autorités de la communauté pour répondre aux problèmes de protection
- Partager les leçons apprises avec les autres coordonnateurs des EAE impliqués dans la zone
- Mettre en place les systèmes de référence santé, éducation, psychosocial, économique, sécurité alimentaire, etc.)
- Plaider pour que les autres fournisseurs de service internationaux et locaux présents dans la zone collaborent avec les EAE
- Evaluer et Ajuster les besoins/lacunes « dans » et « autour » des EAE
- Rend compte au : Directeur des Programmes de Save the Children Superviseur EAE
- Superviser les facilitateurs dans les EAE : visites régulières, évaluation des activités
- S'assurer que les normes et politique de protection sont mises en place et les procédures de rapportage respectées
- S'assurer que l'atmosphère dans les EAE est propice au bien-être des enfants
- S'assurer que l'inventaire du matériel est à jour et que les besoins de réapprovisionnement des stocks sont communiqués
- S'assurer que les règles d'hygiène et de sécurité sont comprises/observées et que des incidents sont reportés
- Appuyer les facilitateurs à résoudre les problèmes survenant dans les EAE
- Appuyer les facilitateurs dans leur travail avec les enfants pour développer des activités novatrices et créatives
- S'assurer de la participation de tous les groupes d'enfants (vulnérables....)
- Appuyer les facilitateurs à conduire les réunions avec les parents/communautés
- Evaluer et Ajuster les besoins/lacunes « dans » et « autour » des EAE
- Rend compte au : Coordonnateur des Espaces Amis des Enfants

Facilitateur des EAE

- Superviser/ soutenir les activités pour les enfants, X heures par jour/semaine aux dates convenues
- Assurer une atmosphère agréable au sein des EAE
- Suivi des enfants et mise en place de jeux/activités structurées/variés selon âge/sexe/capacités des enfants

- Garantir confort/sécurité/respect des enfants
- S'assurer de la participation/contribution des enfants= base des EAE/activités
- Établir un système de rotation pour partager le matériel/jeux entre les enfants
- Être un modèle et identifier les jeunes qui résolvent les conflits
- Sécuriser et prendre soin des jeu/équipements en fin de journée
- Informer régulièrement parents/communauté des activités et/ou problèmes qui surviennent dans les EAE et les alentours
- Evaluer les besoins/lacunes liés à la protection dans et autour des EAE
- Rend compte à : l'encadreur/animateur des Espaces Amis des Enfants

GESTIONNAIRE DE PROGRAMME

Rapporte au : Coordinateur du programme

Coordonne : 2 officiers de protection ; 13 Assistant officiers de protection

Lien avec : Equipe PAF – IRC Bangui

Lieu d'affectation : Bangui, avec déplacement dans les différents sites des déplacés de mise en œuvre du projet.

Qualifications :

- Diplôme universitaire dans les sciences sociales, l'enseignement, la santé publique ou une discipline connexe ;
- Au minimum 3 - 5 ans d'expérience dans la gestion des projets d'urgence de la protection de l'enfance ;
- Expérience préalable dans une ONG internationale ;
- Expérience préalable du travail avec des bailleurs des fonds ;
- Expérience démontrée en gestion de budget ;
- Excellente compétence organisationnelle, interpersonnelle et communicationnelle ;
- Bon esprit d'équipe ;
- Excellente compétence informatique, entre autre en traitement de texte et avec le tableur de bases des données ;
- Qualité de leadership et volonté de faire preuve d'initiative

Responsabilités principales :

- **Gestion journalière du programme :** direction de la gestion du projet pour s'assurer qu'il est mis en œuvre dans les meilleurs délais tout en respectant le budget.
- **Renforcement des capacités :** Identifier les besoins et renforcer les capacités des autorités et de la population locales dans des domaines clés du programme.
- **Suivi et évaluation :** Assister le coordinateur du programme à établir et entretenir des suivis et évaluation en conformité avec les exigences des donateurs et superviser les activités de protection dans 9 sites des déplacés à Bangui.
- **Conformité :** Veiller au respect des exigences des bailleurs des fonds et de l'organisation, y compris la politique de protection des enfants et le code de conduite pour le personnel IRC et de tous ses partenaires associés (ONGs locale, consultants, journaliers, etc).

Tâches à accomplir :

Gestion journalier du programme :

- Coordonner et superviser la mise en œuvre des activités sur le terrain
- Coordonner et superviser l'équipe IRC
- Assurer la bonne coordination des activités du Projet avec les activités des agences et ONG partenaires

- Assurer et superviser la planification mensuelle et trimestrielle des activités par volet
- Assurer le transfert de ces planifications au coordinateur du programme
- Vérifier le respect du chronogramme des activités de la part des équipes sur le terrain
- Assurer le passage d'informations entre les équipes et le coordinateur du Programme
- Produire et transférer au coordinateur du Programme une programmation financière des activités hebdomadaire ainsi que chaque fin de mois pour le mois suivant
- Assurer la programmation logistique des activités en collaboration avec le coordinateur du Programme et la logistique
- Assurer les relations entre le Projet et les autorités locales des zones d'interventions du projet
- Organiser et animer une réunion hebdomadaire du staff
- Superviser la banque des données du projet et assurer qu'elle soit mise à jour de manière régulière et appropriée.
- Préparer des rapports narratifs hebdomadaires et mensuels en temps utile et sans délai.
- Assister le coordinateur du Programme à préparer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de travail du projet sur une base mensuelle.
- Travailler en collaboration avec le chargé de finance et de l'administration/logistique/sécurité afin de s'assurer que les activités du projet et les rapports sont mises en œuvre en temps opportun et en conformité avec le cadre logique du projet et les procédures IRC et du bailleur des fonds.
- Préparer des rapports réguliers sur les budgets et les dépenses en collaboration avec les finances, faire le suivi des dépenses et de proposer des mesures correctives si nécessaire.
- Travailler avec le coordinateur du Programme pour superviser la gestion de la subvention, y compris la mise en œuvre rapide des activités prévues et les dépenses appropriée des fonds.
- Veiller à ce que les rapports soient transmis à temps voulu.
- Assurer le renforcement des capacités communautaires et les activités de protection des enfants dans le neuf sites d'intervention du programme à Bangui
- Mobiliser l'appui du gouvernement, des ONG, et des intervenants communautaires.

Renforcement des capacités et formation :

- Identifier les besoins et concevoir un programme de renforcement des capacités des autorités et de la population locales dans des domaines clés du programme.
- Faire la formation et le cas échéant faire appel à une expertise externe.
- Veiller à que la politique de protection des enfants d'IRC soit respectée par le personnel du projet.

Suivi et évaluation :

- Mettre en place un système de suivi des activités
- Identifier les faiblesses des activités du Projet et proposer des solutions pour les renforcer
- Rédiger un rapport des activités mensuel selon le modèle défini avec le Coordinateur du programme, y compris les tableaux supplémentaires

- Faire parvenir de manière régulière un CR de réunions hebdomadaires au coordinateur du programme
- Effectuer une étude de base
- Assister le coordinateur du programme à développer un plan de suivi et d'évaluation en ligne avec les exigences de déclaration des bailleurs des fonds.
- Assister le coordinateur du programme à faciliter les évaluations internes et externes du projet, l'utilisation de ces possibilités ainsi que de susciter la réalisation des documents, les défis et possibilités d'apprentissage.
- Elaboration des rapports hebdomadaire.
- Superviser les activités de protection à base communautaire dans **les 9 sites d'intervention du programme**

Conformité

- Assurer la conformité avec les règles du bailleur des fonds et règlements IRC dans tous les domaines y compris la gestion financière, la tenue de dossiers, les achats
- Se conformer aux politiques et procédures de IRC en matière financière, de sécurité et de Protection des Enfants, gérées par le coordinateur du programme.
- Assurer que les reçus et les pièces justificatives sont fournis à l'Officier de Finance à Bangui, en conformité avec les exigences du bailleur des fonds et de IRC.

Participation communautaire dans les sites d'intervention du programme

- Assurer les relations entre le Projet et les autorités locales des zones d'interventions du Projet
- Assurer l'implication directe des communautés dans la mise en place des activités du Projet
- Assurer la représentativité d'IRC dans les zones d'intervention du Projet

Le développement du programme

- Participer à des évaluations sur le terrain.
- En collaboration avec coordinateur du programme, rédiger des propositions de projets.
- Faire liaison avec les bailleurs des fonds, si nécessaire.

Autres tâches connexes

- Autres tâches connexes pourront être rajoute par le coordinateur du programme.

Je soussignéconfirme avoir lu avec le coordinateur du programme mes différentes tâches et de les avoir compris. Mon évaluation concernant ma période de probation sera basée sur ces tâches à accomplir.

Signature :

Date :

Fait à Bangui le

OFFICIER DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Rapporte au : Gestionnaire du programme

Coordonne : 13 Assistant officiers de protection

Lien avec : Equipe PAF – IRC Bangui

Lieu d'affectation : Bangui, avec déplacement dans les différents sites des déplacés de mise en œuvre du projet.

Qualifications :

- Diplôme universitaire dans les sciences sociales, l'enseignement, la santé publique ou une discipline connexe ;
- Au minimum 2 ans d'expérience dans la mise en œuvre des projets d'urgence de la protection de l'enfance y compris le gestion de programmes de soutien aux enfants vulnérables ;
- Expérience préalable dans une ONG internationale ;
- Excellent compétence organisationnelle, interpersonnelle et communicationnelle ;
- Bon esprit d'équipe ;
- Excellente compétence informatique, entre autre en traitement de texte et avec le tableur de bases des données ;
- Qualité de leadership et volonté de faire preuve d'initiative

Responsabilités principales :

- **Supervision des activités du programme :** supervision du projet en collaboration avec le gestionnaire du programme pour s'assurer qu'il est mis en œuvre dans les meilleurs délais tout en respectant le budget.
- **Suivi et évaluation :** Assister le gestionnaire du programme à établir et entretenir des suivis et évaluation en conformité avec les exigences des donateurs et superviser les activités de protection dans 9 sites des déplacés à Bangui.
- **Conformité :** Veiller au respect des exigences des bailleurs des fonds et de l'organisation, y compris la politique de protection des enfants et le code conduite pour le personnel IRC et de tous ses partenaires associés (ONGs locale, consultants, journaliers, etc).

Tâches à accomplir :

Supervision des activités du programme :

- Superviser en collaboration avec le gestionnaire du programme la mise en œuvre des activités sur le terrain
- Superviser en collaboration avec le gestionnaire du programme l'équipe IRC
- Superviser en collaboration avec le gestionnaire du programme la planification mensuelle et trimestrielle des activités par volet
- Assurer le passage d'informations entre les équipes et le gestionnaire du programme
- Organiser et animer en collaboration avec le gestionnaire du programme une réunion hebdomadaire du staff

- Récolter les données provenant du terrain pour préparer des rapports narratifs hebdomadaires et mensuels en temps utile et sans délai.
- Assister le gestionnaire du programme à préparer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de travail du projet sur une base mensuelle.
- Veiller à ce que les rapports soient transmis à temps voulu.
- Supervision en collaboration avec le gestionnaire du programme des activités implémentées au sein des Espaces Amis d'Enfants.
- Produire des fiches de suivi et modules de travail et les documents nécessaires à la bonne implémentation des activités.
- Participer activement aux activités de l'équipe
- Donner un appui technique et opérationnel à l'équipe.
- Participer à des évaluations sur le terrain.

Suivi et évaluation :

- Mettre en place en collaboration avec le gestionnaire du programme un système de suivi des activités
- Identifier en collaboration avec le gestionnaire du programme les faiblesses des activités du Projet et proposer des solutions pour les renforcer
- Rédiger un rapport des activités mensuel selon le modèle défini avec le gestionnaire du programme et le coordinateur du programme, y compris les tableaux supplémentaires
- Faire parvenir de manière régulière un CR de réunions hebdomadaires au coordinateur du programme
- Assister le gestionnaire du programme à développer un plan de suivi et d'évaluation en ligne avec les exigences de déclaration des bailleurs des fonds.
- Assister le gestionnaire du programme à faciliter les évaluations internes et externes du projet, l'utilisation de ces possibilités ainsi que de susciter la réalisation des documents, les défis et possibilités d'apprentissage.
- Elaboration des rapports hebdomadaire.
- Superviser les activités de protection à base communautaire dans **les 9 sites d'intervention du programme**

Conformité

- Se conformer aux politiques et procédures de IRC en matière de Protection des Enfants, gérées par le gestionnaire du programme avec la supervision du coordinateur du programme.

Participation communautaire dans les sites d'intervention du programme

- Etablir les relations entre le Projet et les autorités locales des zones d'interventions du Projet
- Assurer l'implication directe des communautés dans la mise en place des activités du Projet

Autres taches connexes

- Autres taches connexes pourront être rajoute par le coordinateur du programme

Je soussignéconfirme avoir lu avec le coordinateur du programme mes différentes tâches et de les avoir compris. Mon évaluation concernant ma période de probation sera basée sur ces tâches à accomplir.

Signature :

Date :

Fait à Bangui le

ASSISTANT OFFICIER DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Rapporte au : Officier de protection

Coordonne : volontaires présents sur les sites d'intervention du programme, représentants des communautés concernées

Lien avec : Equipe PAF – IRC Bangui

Lieu d'affectation : Bangui, avec déplacement dans les différents sites des déplacés de mise en œuvre du projet.

Qualifications :

- Diplôme d'assistant/e sociale, d'enseignant/e ou autres disciplines connexes ;
- 1 - 2 ans d'expérience dans le domaine de la protection de l'enfance et de la gestion des espaces amis d'enfants ;
- Très bonne compréhension des besoins spécifiques des enfants, de l'éducation et de l'aspect genre ;
- Grand respect de la confidentialité des données ;
- Excellente compétence organisationnelle, interpersonnelle et communicationnelle ;
- Bon esprit d'équipe ;
- Expérience dans l'enseignement un plus

Responsabilités principales :

- **Gestion des activités aux espaces Amis d'Enfants :** gestion directe des activités au sein des Espaces Amis d'Enfants pour s'assurer de la bonne organisation de l'intervention.
- **Rapportage :** recueillir les données auprès des Espaces Amis d'Enfants pour permettre un bon rapportage.
- **Conformité :** respecter les exigences de l'organisation, y compris la politique de protection des enfants et le code de conduite pour le personnel IRC ainsi que le code de conduite pour les travailleurs au sein des Espaces Amis d'Enfants.

Tâches à accomplir :

Gestion des activités aux espaces Amis d'Enfants :

- Organiser les différentes activités des Espace Amis d'Enfants selon les directives de l'officier de protection.
- Enregistrer les enfants participants aux activités en utilisant les différentes fiches de travail à disposition.
- Promouvoir la participation active des enfants aux activités de l'Espace Amis d'Enfants en étant attentifs à leur comportement pour identifier les possible cas de vulnérabilité demandant un appui psychosocial et/ou un référencement pour une prise en charge adéquate.
- Mettre en place un plan de travail journalier et hebdomadaire en utilisant les fiches de travail à disposition.

- Impliquer les enfants ainsi que les familles et la population dans l'organisation des activités aux l'Espace Amis d'Enfants.
- Veiller au respect du code de conduite de la part des enfants participant aux l'Espace Amis d'Enfants.
- Rapporter aux officiers de protection toute problématique et/ou difficultés rencontrées lors des activités pour en trouver une solution adéquate.

Reportage

- Récolter les données et les fournir à temps aux officiers de protection en vue de la préparation des rapports narratifs.
- Maintenir à jour la base des données pour éviter toute dispersion et/ou manque des données.
- Respecter la confidentialité des données sensibles recueillies.

Conformité

- Se conformer aux politiques et procédures de IRC en matière de Protection des Enfants
- Se conformer au code de conduite d'IRC ainsi que de l'Espace Amis des Enfants.

Autres taches connexes

- Autres taches connexes pourront être rajoute par le coordinateur du programme

Je soussignéconfirme avoir lu avec le coordinateur du programme mes différentes tâches et de les avoir compris. Mon évaluation concernant ma période de probation sera basée sur ces tâches à accomplir.

Signature :

Date :

Fait à Bangui le

Annexe 5 - Risk assessment tool

Level of harm	LEVEL 1 CHILD SIGNIFICANTLY HARMED, OR CURRENTLY HARMED	LEVEL 2 CHILD HARMED ; VULNERABLE CHILD	LEVEL 3 CHILD AT RISK OF HARM	LEVEL 4 CHILD NO LONGER AT RISK
Response required	Urgent response, and frequent follow up is required ; recommended response within 24 hours and bi-weekly follow up.	Action and follow up is required ; recommended response within 3 days and weekly follow up	Monitoring by the CPU is required ; recommended response within 7 days and fortnightly to monthly follow up The child may have been initially assessed as level 1 or 2, no current harm factors, but further monitoring required to ensure the situation continues to stabilize. include cases that have vulnerabilities and we just need some time to confirm that they are at risk or not	All harm and risk factors have been removed, and there is a strong protective network around the child. No further action is required and the case can be closed. Consider establishing external monitoring system with a new referral to the CPU is risk and harm factors resurface
Violence (physical abuse)	Serious injury Infant or toddler injured in DV incident Child attempted to suicide	Excessive corporal punishment Threats to injure Dangerous and reckless behavior Child is self harming	Threats to injure Non injurious, occasional corporal punishment	No violence present (factors causing the harm have been addressed or removed) Person causing harm no longer has contact with the child
Abuse	Any sexual contact	Child is	Child is	The child and

(sexual and emotional abuse)	between a child and an adult (where person causing harm has access to the child) Child is being persistently belittled, isolated, or humiliated by a significant carer	promised to be married The child has been sexually violated in the past and not received any support Significant carers approach to the child is harmful (occasional belittling, isolation or humiliation)	treated differently than other siblings and parent is negative towards the child	family have received support and there are no sexual harm factors present Factors causing the emotional harm have been addressed (parent received support) Person causing harm no longer has contact with the child
Neglect	Serious injury or illness due to neglect (malnutrition with no apparent causal factors)	Lack of supervision Inadequate basic care Failure to protect The child is often left to look after themselves, or is undertaking tasks beyond his/her developmental capacity	Caregivers are emotionally distant	The child's basic needs are being met and the carer
Exploitation	Child involved in WFCL	Child underage forced to work	Parents are threatening to send the child to work	The child is no longer working, supports
Psychosocial distress (parent not coping, or not protective and/or no services involved)	The child has attempted suicide The child is engaging in very risky behaviours Child has stopped communicating/speaking The child's sense of reality is affected The child has intense violent behaviours	The child's social skills, ability to self-care and retain school attendance is significantly impaired The child is using drugs and/or alcohol The child becomes frequently absent minded The child has distressing	The child is sad and withdrawn The child is displaying anger	The child's psychosocial wellbeing is restored ; the child is engaged in a range of activities and is not displaying behaviours of concern

		flash-backs The child is bed-wetting The child is often crying and/or sad The child has unexpected and intense fears, phobias and anxiety The child has sleeping and concentration problems The child is suddenly behaving much younger than his/her age The child is self harming		
Highly vulnerable children UASC Child previously associated with armed forces and armed groups, or intending to join Adolescent pregnancy/child parent	Unaccompanied child under 12 Separated child under 5 with caregivers previously unknown to the child UASC with level 2 harm factors Child at risk of being recruited into armed forces and armed groups again Pregnant teenage girls Child parent Unaccompanied adolescent pregnancy/child parent Adolescent pregnancy/child parent with level 2 harm factors Child under 5 with level 2 harm factors	Unaccompanied child 12-17 Separated child under 12 with caregivers previously unknown to the child Child headed household UASC (female) with all male household Child not integrated in the community and without appropriate care Child previously associated with armed groups and armed forced and no support of services provided Adolescent	UASC who have had BIA and BID completed, who have carers, and their needs are being met Child previously associated with armed groups and armed forced but accessing support and in a safe family environment Adolescent pregnancy/child parent with family support	The child is being adequately cared for and the situation has been monitored for several weeks with no issues arising The child is being adequately cared for and no harm or vulnerability factors are present Adolescent pregnancy/child parent with significant family support

Child disabled or chronically ill Domestic violence present in the home	Child under 5 Child is witnessing domestic violence and there are level 2 harm factors Significant injuries to the parent suffering the violence	pregnancy/child parent with psychosocial distress and difficulties with community and family reactions or low levels of support Child and family are not accessing the support that they need and are being isolated by the community Child is displaying emotional distress and difficulties learning and socialising	Child disabled or chronically ill with challenging behaviours There has been sporadic disputes and violence, but the child is over 15 and has support networks	and networks Child disabled or chronically ill but has significant family support and the child and family are accessing all the supports that they need No violence present (factors causing the harm have been addressed or removed) Person causing harm no longer has contact with the child
---	---	---	--	---

Annexe 6 – Checklist

Espaces Amis des Enfants République Centre Africaine

Standards et Principes Minimales

Un Espace Ami des Enfants est un endroit où :

- L'avis des enfants est pris en compte et favorisé
- La paix et la tolérance sont centrales
- L'égalité des genres et les différences sont acceptées
- Tous y ont accès et où l'inclusion est pro activement construite
- Tous sont en sécurité
- Les enfants peuvent jouer, apprendre et exprimer leurs opinions et émotions
- Les enfants peuvent recevoir un psychosocial de base
- Des compétences de vie sont apprises
- Les normes positives de la communauté sont renforcés

Standards et Principes	Oui	Non	Action et ou commentaire
Politiques et Procedure			
La politique de Protection de l'Enfant est affiché et signé par les équipes. La notion de do « No Harm » y est aussi abordé.			
Le code de conduite de l'EAE est affiché en mots que les enfants comprennent et ou en images			
Les Règles de l'EAE sont développé avec et par les enfants			
Les différents types/options de référencement sont affichés selon les situations : santé, nutrition, éducation et support psychosocial notamment pour les survivants de violence sexuelle			
Une affiche spécifiant la politique de discipline positive et non violente			
Une carte des risques un plan d'action / des solutions sont affiché			
Des messages de Protection de l'Enfance que les enfants comprennent sont affichés			
Coordination			
Le référencement avec les prestataires de services fonctionne			
Une coordination et collaboration avec l'éducation se fait.			
Les personnes responsables participent aux reunions de cluster			
Un mécanisme d'écoute existe afin de faire parvenir l'avis des enfants dans ces forums, par ex. Cluster Protection de l'Enfance			

Standards et Principes	Oui	Non	Action et ou commentaire
Participation des enfants			
L'inclusion des enfants est réelle : tous les enfants ont accès aux activités ou bien celles-ci sont rendu accessible a eux/elles.			
Les enfants savent à qui parler en cas de problèmes de protection ou des membres des EAE			
Les enfants participent à la sélection et organisation des activités			
Une stratégie de sortie et de transition a été discutée avec les enfants			
Participation de la communauté			
Des groupes /membres communautaires sont identifiés pour le fonctionnement de l'EAE et la protection des enfants			
Une évaluation de la protection de l'enfance de la communauté a été faite (en lien avec la cartographie des risques)			
Des sensibilisations et des discussions communautaires ont lieux sur divers sujets de la protection de l'enfance			
Une strategie de sortie et de transition a ete discuté avec les enfants			
Facilities			
L'EAE est protégé d'une clôture ou analogue			
L'espace est secure et spacieux			
Il y des latrines séparés pour fille garçons ou système analogue			
Il y a des espaces d'ombre			
Equipement & resources			
Le matériel est en bonne condition			
Le matériel est culturellement approprié			
Le matériel est adéquat pour les différentes tranches d'age et genre			
Les dessins et autres productions des activités des enfants sont disponible et ou visibles			
Il y a un système en place pour l'achat du matériel (feuille de commande)			
Activités			
L'horaire des activités inclus diverses activités notamment: récréatives ; psychosociales ; éducatives ; socio-culturelles ; physiques ; de sensibilisation			

Standards et Principes	Oui	Non	Action et ou commentaire
Les activités sont adaptées aux enfants avec des besoins spéciaux			
Des activités pour les enfants de 0-5			
Des activités pour les enfants de 5-12			
Des activités pour les enfants de 12-18			
Des activités sur les bonnes habitudes d'hygiène physiques et sexuelles			
Des activités sur le "peace building" le "vivre ensemble"			
Equipes et Ressources Humaines			
Parité hommes / femmes dans les équipes			
Nombre enfants par adultes • 2-4 ans : 15 enfants pour 2 adultes • 5-9 ans : 20 enfants pour 2 adultes • 10-12 ans : 25 enfants pour 2 adultes • 13-18 ans : 30 enfants pour 2 adultes			
Les animateurs connaissent le nom des enfants			
Les staffs ont un contrat clarifiant leurs termes de référence, leur salaire et conditions d'emplois. Ces contrats sont documentés et disponible			
Une enquête sur la probité des staffs a été faite			
Une structure organisationnel existe (par ex. une superviseuse pour un nombre X de staffs etc.)			
Les besoins en développement de capacité sont listés et un plan de formation mise en place			
Eau, Santé & Hygiene			
Les lieux sont maintenu propres, des poubelles disponibles etc.			
De l'eau et du savon sont disponible pour se laver les mains			
Un kit premier soin est disponible et une personne toujours sur place formé pour prodiguer le secours			
Inclusion et Protection de l'Enfance			
Des activités et visites mobiles sont effectuées, les enfants les plus vulnérables bénéficient d'activités			
Les enfants Séparés et ou non accompagnés sont enregistrés			
Un point focal protection est identifié de préférence choisi par les enfants			

Standards et Principes	Oui	Non	Action et ou commentaire
L'enregistrement des enfants à risques ou vulnérable sont enregistrés (Es et Groupes Armés, mères seules etc.)			
Un point d'écoute existe ou un mécanisme analogue avec une personne formé pour l'assumer avec responsabilité et diligence			
La confidentialité des informations est assurée			
Suivi, Evaluation & Redevabilité			
L'avis des enfants et communautés est pris en compte concernant les succès et les difficultés et inadéquations du EAE			
Des indicateurs pour le bon déroulement des activités sont en place, ceux-ci doivent pouvoir mesurer le programme ET le bien être des enfants			
La presence des enfants est noté à chaque fois			
Un rapport hebdomadaire d'activité (quantitatif et narratif) est partagé avec le Sous Cluster Protection de l'Enfance			
Commentaires Additionnels			

Standards et Principes	Oui	Non	Action et ou commentaire

Références

Cluster Education global, Groupe de Travail Protection de l'Enfant RDC « Les Eapaces Amis d'Enfants – Lignes Directrices »

Child Protection Sub-Sector, 2011, « Minimum Standards for Child Friendly Spaces and Children's Centres » Sudan Final.

Save the Children, 2008, « Les Espaces Amis de Enfants en Situation d'Urgence : Manuel destiné au Personnel de Save the Children »

UNICEF, Guide Pratique pour la Mise en Place d'Espaces Amies de Enfants »

Terre des Hommes, « Politique de Protection de l'Enfant »

Keeping Children Safe, «Comment Mettre en Œuvre la Norme » Outil 1 et outil 2